

Bachelier en Agronomie orientation TA option technologique de clinique animalière

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : agro.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE AT TCA 01 Pratique de l'assistant vétérinaire			
Code	AGTV2B01TCA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	6 C	Volume horaire	106 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Evelyne COLLARD (evelyne.collard@helha.be)		
Coefficient de pondération	60		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'UE pratique animalière appliquée à la pratique de l'assistant vétérinaire est une UE importante dans le cursus des étudiants de par son objectif qui est de mobiliser les compétences pratiques des étudiants. Cette UE a pour but de développer les compétences importantes pour des professionnels de soins animaliers. Cette UE va permettre à l'étudiant de mobiliser ses connaissances théoriques dans les domaines de la zoologie, l'éthologie, l'alimentation, les soins animaliers, l'assistantat vétérinaire, la gestion des locaux à usage animalier... tout en assurant la notion de bien être animal.

La pratique animalière consiste en une période de stage en cabinet/clinique vétérinaire ou dans toute autre structure en lien avec le monde animal, durant laquelle l'étudiant est confronté aux réalités de terrain et du métier d'ASV plus spécifiquement. La partie pratique animalière consiste aussi en la gestion quotidienne des animaux de la salle de pratique animalière de l'école. Des notions théoriques et pratiques d'éthologie et d'écologie seront également développées dans cette UE.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Informier, communiquer et travailler en équipe**

- 1.1 Rechercher, consulter, analyser, échanger et transmettre des informations techniques ou scientifiques et ce tant à l'échelon national qu'international
- 1.2 Élaborer des documents didactiques et des fiches techniques relatives aux produits et aux services et adaptés à des publics cibles spécifiques
- 1.3 Participer à la vulgarisation
- 1.4 Choisir et utiliser les systèmes d'informations et de communication adaptés

Compétence 2 **S'engager dans une démarche de développement professionnel**

- 2.1 Participer à une pratique réflexive en s'informant et s'inscrivant dans une démarche de formation permanente

Compétence 4 **Collaborer aux activités d'analyses, de services à la collectivité et aux projets de recherche**

- 4.1 Mettre en œuvre un protocole expérimental et l'adapter si nécessaire
- 4.2 Mettre en application les techniques de mesurage, échantillonnages, analyses, identifications, et autres démarches nécessaires aux objectifs de la recherche appliquée
- 4.3 S'approprier rapidement les données scientifiques et techniques associées au projet
- 4.5 Réaliser et transmettre le bilan ponctuel de ses activités de recherche

Compétence TA 6 **Assurer la santé et le bien-être des animaux de rente, d'élevage, de laboratoire, de compagnie et en captivité**

- TA 6.1 Adapter l'alimentation des animaux en fonction de leurs besoins
- TA 6.2 Mettre en place un environnement adapté aux spécificités et aux besoins des animaux tout en respectant la législation en vigueur
- TA 6.3 Assister le médecin vétérinaire dans l'exercice de sa profession et dans le respect de la législation en vigueur
- TA 6.4 Participer à la mise en œuvre des conditions nécessaires au déroulement de la reproduction et de l'élevage des animaux

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant:

- assure la contention optimale des animaux
- décrit les notions importantes de physiologie, anatomie, éthologie des animaux présents dans notre école et lors de leur stage
- applique la législation en vigueur et les règles éthiques en lien avec la détention d'animaux et leur bien-être
- applique les notions théoriques du métier de technologue de clinique animalière dans un contexte pratique réel
- respecte les règles de sécurité
- développe ses aptitudes du travail en équipe

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

AGTV2B01TCAA Pratique de l'assistant vétérinaire 106 h / 6 C (opt.)

Contenu

- Stage en cabinet/clinique vétérinaire ou autre structure en rapport avec le monde animal, en moyenne de trois à six jours (peut être d'une durée supérieure ou inférieure si accord préalable de la coordination agronomie technologie animalière), afin de découvrir le métier de technicien de clinique animalière au autre(s) métier(s) en lien avec l'animal. Ces stages se font sous contrat et sont d'abord soumis à l'accord de la coordination agronomie technologie animalière avant tout contact avec l'entreprise.
- 1 journée d'observation éthologique après avoir reçu la théorie inhérente à ce domaine, dans la mesure du possible
- 1 journée d'observation ornithologique encadrée par un professionnel
- Une semaine de travail dans la salle de technologie animalière et ou dans l'enclos extérieur pour la gestion des animaux présents (alimentation, nettoyage, surveillance...) seront réalisées par groupe pré-déterminés. Avant de réaliser le rôle de garde, l'étudiant prend connaissance et maîtrise les informations concernant ces espèces et les notions s'y rapportant (publiées sur ConnectED), une interrogation sera réalisée le 1er jour. Le professeur responsable pourra être contacté par mail pour toute question. Le travail journalier de l'étudiant lors de son rôle de garde sera également évalué. L'étudiant devra respecter le planning prévu en début d'année.
- De(s) TP(s) et/ou conférence(s) et/ou visite(s) spécifiques à l'option

Démarches d'apprentissage

- Stage d'insertion professionnelle et travaux pratiques à l'école sous la supervision de personnes de terrain et/ou des professeurs responsables
- Révision des notions théoriques en lien avec le travail pratique demandé.
- Exposé magistral / Conférences
- Présentation powerpoint
- Réalisation d'un travail de synthèse en groupe

Dispositifs d'aide à la réussite

- Conseils et supervision assurés par un professeur ou un professionnel de terrain durant toute la durée du stage et lors du travail dans la salle de TP TA.
- Documents relatifs aux espèces présentes dans la salle TA et à leur gestion disponibles sur ConnectED, à consulter et à connaître préalablement à la garde.
- Cours participatifs, conférences
- Travail journalier
- Travaux pratiques

Sources et références

Les références bibliographiques sont disponibles sur demande.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Livres de références à la bibliothèque et dans la salle TA
- Documents en lien avec les espèces animales (de la salle TA et provenant du cours d'anatomie- physiologie- Histologie de la faune sauvage et animaux domestiques)
- Support Power point pour la théorie des observations éthologiques
- Diapositives disponibles sur ConnectED à compléter lors des activités

4. Modalités d'évaluation

Principe

La cote de pratique animalière appliquée au TCA est composée des points suivants :

- TJ est composé du travail quotidien au labo TA constitué de l'évaluation de l'étudiant lors de la gestion quotidienne des espèces et lors de petites interrogations en début de séance et, éventuellement, de rapports en lien avec les activités de l'UE. Ce TJ comptera pour 30% de la cote finale de l'UE.
- Un examen écrit lors de la session du Q2 (qui pourrait aussi être organisé hors session) portera sur les connaissances acquises lors de la pratique du laboratoire TA ainsi que sur les documents disponibles sur ConnectED. Cet examen comptera pour 15% de la cote finale de l'UE.
- Un examen oral composé d'une présentation orale en petits groupes prédéterminés dont les sujets seront définis suite au stage pratique et d'une défense orale au cours de laquelle l'étudiant sera amené à répondre à des questions théoriques en lien avec les activités de l'UE. Cette présentation et défense orale pourront avoir lieu pendant ou en dehors de la session de juin et compteront pour 40 % de la cote finale de l'UE.
- Une évaluation pratique aura lieu hors session à la suite des travaux pratiques spécifiques à l'option et portera sur les gestes de base du métier de TCA. Cette évaluation comptera pour 15% de la cote finale de l'UE.

Au Q3,

Attention: en cas d'absence, les activités, les travaux et stages pratiques ne pourront pas être rattrapés en deuxième session (Q3), cette UE sera alors considérée comme non présentée. Par contre, si besoin, l'examen écrit, le ou les rapports ainsi que l'examen oral pourront être représentés par l'étudiant en deuxième session (Q3).

En cas d'échec, seules les parties théoriques peuvent être représentées au Q3, les cotes pratiques de travail journalier et d'évaluation pratique sont reportées et non récupérables.

En cas de comportement non adapté lors d'une de ces activités, une sanction disciplinaire pourra être appliquée par le professeur responsable de l'activité et pourra consister en un retrait allant jusqu'à 20% de points de la cote finale selon la gravité du comportement.

En cas de manquement grave aux consignes mettant en péril la sécurité des personnes, de l'étudiant ou des animaux, le professeur/l'encadrant se réserve le droit d'exclure l'étudiant des travaux pratiques/stages.

La présence à ces séances de travaux pratiques et autres activités est donc obligatoire. Toute absence doit être justifiée par un certificat médical dont une copie est envoyée à l'adresse mail du responsable de la partie concernée de l'UE dans les 3 jours ouvrables.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc + Int	0	Evc + Int + Rap	45	Evc + Int + Rap	45
Période d'évaluation		0	Exe + Exo	55	Exe + Exo	55

Evc = Évaluation continue, Int = Interrogation(s), Rap = Rapport(s), Exe = Examen écrit, Exo = Examen oral

Dispositions complémentaires

Toutes les activités sont obligatoires et toutes les évaluations doivent être présentées pour prétendre valider cette UE. En cas de certificat médical valable et remis au secrétariat dans les délais, l'étudiant, s'il souhaite présenter les parties théoriques écrites ou orales en cours de session, se mettra lui-même en contact avec le professeur responsable pour déterminer ce qu'il y a lieu de faire et s'il est possible de l'organiser.

Durant le Q1 et le Q2, les séances de travaux pratiques et la semaine de gestion du laboratoire TA devront, si possible, être récupérés avec un autre groupe en concertation avec le professeur encadrant.

En revanche, les activités et stages pratiques ne pourront pas être récupérés.

L'étudiant est soumis au ROI et au règlement spécifique des laboratoires.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).